



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 22
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 28 mars 2017

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Catherine MAIGNAN, Baptiste JAUNEAU, Nadège FONTAINE, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Catherine MAIGNAN,
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Daniel HOAREAU.

Absent :

Christine CABEZAS

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21H58

Secrétaire : Baptiste JAUNEAU

RESSOURCES HUMAINES

DL.17.029 - Missions facultatives : service chômage du centre de gestion de la FPT du Loiret

Le Maire expose :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son article 25,

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du LOIRET n° 2015-35 du 27 novembre 2015 proposant la mise en œuvre d'un service chômage,

L'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée indique que « les Centres de Gestion peuvent assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements, à la demande des collectivités et établissements. »

Ainsi, le Centre de Gestion de la FPT du LOIRET a ouvert au 01 janvier 2016 un service de chômage pour les collectivités et établissements affiliés.

Les tarifs de ce service sont fixés par délibération du Conseil d'Administration et sont exposés selon le tableau ci-après. Toute prestation n'entrant pas dans ce champ fera l'objet d'un devis.

	CDG45	
	Non adhérentes prestation PAIE	Adhérentes prestation PAIE
Etude et simulation du droit initial à indemnisation chômage	100	70
Etude du droit en cas de reprise, réadmission ou mise à jour du dossier après simulation	31	21
étude des cumuls de l'allocation chômage et activité réduite	18	12
étude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC	12	8

Suivi mensuel	10	0
Conseil Juridique (30 mn)	10	0
Calcul de l'indemnité de licenciement	40	28

La facturation sera réalisée mensuellement selon le nombre de dossiers gérés.

Après présentation en commission « Finances Ressources Humaines » du 13 mars 2017, il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'adhérer au service chômage payant du Centre de Gestion de la FPT du Loiret selon tarif fixé par délibération du Centre de gestion de la FPT du LOIRET, si besoin est.
- d'autoriser le Maire à signer la convention et tous les actes ou avenants à intervenir dans le cadre de l'une de ces procédures

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 13 avril 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 25 avril 2017
et publication ou notification le : 25 avril 2017.



Le Maire

Christian DUMAS.

Acte à classer

DL-17-029

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-04-25T10-46-40.00 (MI205656670)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20170425-DL-17-029-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Missions facultatives : service chômage du centre de gestion de la FPT du Loiret

Date de décision : 25/04/2017



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.8. Autres actes afférents au personnel :
4.1.8.3. Autres actes à effet collectif ou individuel.

Acte : [DL.17.029-RH-missions facultatives - service chômage du centre de gestion de la FPT Loiret.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 25/04/17 à 10:46

Date 25/04/17 à 10:46

Date 25/04/17 à 10:51

Par RICHARD Aurélie

Par RICHARD Aurélie